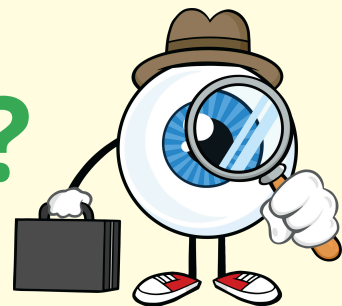


L'INCLUSIVE #22



Kezako le GEVA-Sco ?



Sans doute avez-vous été sollicité.e pour renseigner un document qui s'appelle le **GEVA-Sco**.

Parfois **mal identifié** par les collègues, ce document **officiel** constitue un **outil** essentiel au service de la scolarisation des élèves s'inscrivant dans le champ du **handicap**.

Or, s'il est suffisamment bien renseigné, il devient alors plus facile d'**obtenir des aides adaptées de la part de la MDPH**.

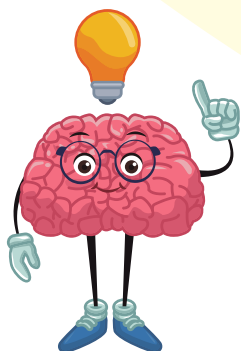
Voyons ensemble de quoi il s'agit !

Vous avez dit "GEVA-Sco" ?

Il s'agit d'un acronyme pour **Guide d'ÉVALuation** des besoins de **compensation** en matière de **Scolarisation**.

- C'est un guide d'évaluation : on y recense des **indicateurs** qui doivent servir à la **prise de décisions**.

→ Moins on fournit d'éléments, moins la MDPH sera disposée à **octroyer certaines aides adaptées**, qui vont au-delà de la différenciation pédagogique menée par les enseignant.es : *AESH, ordinateur, clavier braille, fauteuil électrique, transport adapté, aide animalière, aides financières d'appareils auditifs...*





Qui remplit le GEVA-Sco ?



Un GEVA-Sco sera renseigné au mieux si un maximum de **partenaires** apportent leurs **expertises** et leurs **points de vue** particuliers et **complémentaires**.

Ex : sur le TDAH d'un élève, les informations croisées des enseignants, de l'AESH qui le suit, de l'infirmière et de ses parents permettront de dresser un tableau précis et complet.



Quand remplir le GEVA-Sco ?

2 cas de figure :

- Si le handicap vient d'être diagnostiqué, on remplit aussitôt un GEVA-Sco "**1ère demande**". 
- Si l'élève a déjà un dossier MDPH, on renseigner le GEVA-Sco "**Réexamen**". 

Le GEVA-Sco sert de trame pour organiser les échanges au cours de l'ESS (Équipe de Suivi de Scolarisation).

Il est fort recommandé de le renseigner **en amont de l'ESS**, pour être le plus exhaustif possible.

Durant l'ESS, en échangeant avec l'élève et la famille notamment, le GEVA-Sco est enrichi sous la plume de **l'enseignant référent**, qui anime les discussions.



Le GEVA-Sco est ensuite **adressé à la MDPH**.

C'est donc sur la base de ce document officiel que la MDPH va statuer sur les aides accordées.

Mal renseigné, elle n'accèdera pas aux demandes.

